

## Les dangers des sondages

### L'exemple du « mariage » homosexuel

Depuis août 2012, à notre connaissance, 10 sondages d'opinions ont été publiés dans la presse au sujet du « mariage » homosexuel.

Huit de ces 10 sondages ont été effectués par l'IFOP, institut qui appartient à Madame Parisot, présidente du MEDEF.

Ces sondages ont été effectués pour le compte de divers clients :

Date	Institut	Client	Echantillon
août-12	IFOP	La Lettre de l'opinion	2000
oct-12	BVA	Le Parisien	1021
oct-12	IFOP	Le Monde	1371
nov-12	IFOP	Association des Famille Catholiques	1022
déc-12	CSA	BFMTV	1005
déc-12	IFOP	LGBT	1005
déc-12	IFOP	Le journal du dimanche	1005
déc-12	IFOP	La Manif pour tous	1005
déc-12	IFOP	Valeurs actuelles	1007
Jan-13	IFOP	Le Pèlerin	1005

Tous ces sondages peuvent être consultés sur les sites Internet des Instituts.

#### 1/ La méthode des quotas

Pour effectuer le sondage, on interroge un échantillon (en général 1000 personnes) qui doit être représentatif de la population française :

- par sexe
- par tranches d'âge
- par région
- par niveau social
- par opinion politique
- par religion
- par profession, etc...

Par exemple, pour la religion, l'échantillon devra comprendre :

- 6% sont catholiques pratiquants
- 54% sont catholiques non pratiquants
- 12% ont une autre religion : musulmans, juifs, protestants, orthodoxes
- 28% sont sans religion

L'art du sondeur est de constituer son échantillon dit « représentatif » de la population française.

## 2/ La question posée :

La formulation des questions est essentielle pour les conclusions que le client tirera du sondage.

Pour le « mariage » homosexuel, on pose en général les deux questions : êtes vous pour le « mariage », êtes vous pour l'adoption.

Le fait de poser ces deux questions l'une après l'autre n'est pas sans conséquence, car la deuxième question laisse entendre que la première ne concernerait un mariage sans adoption.

Exemple du sondage effectué en décembre 2012 pour JDD:

Vous, personnellement, pensez-vous que les couples homosexuels, hommes ou femmes, devraient avoir le droit en France?				
	Oui, tout à fait	Oui, plutôt	Non, plutôt pas	Non, pas du tout
De se marier	33	27	17	23
D'adopter, en tant que couple, des enfants	20	26	18	36

Ce sondage a permis au Journal du Dimanche de titrer :

### **« *Mariage homo : l'adhésion des Français reste élevée* »**

*« Malgré la mobilisation des opposants au projet du gouvernement d'ouvrir le droit au mariage pour les couples homosexuels, l'adhésion des Français reste élevée (60%) selon un sondage Ifop/JDD. L'érosion est plus sensible pour le droit à l'adoption (46% en baisse de 2 points). »*

Nous ne pensons pas que l'on puisse tirer ce genre de conclusion :

1. Parce que les deux questions étant posées en même temps laissent entendre que la première ne concerne que **l'union civile** entre homosexuels sans adoption.
2. Parce qu'un « oui, plutôt » n'est pas du tout la même chose qu'un « oui, tout à fait » franc et massif. Notre expérience nous montre qu'un « oui, plutôt » peut être facilement retourné en un « non, plutôt pas » lors d'une discussion. **L'addition des « oui, plutôt » et des « oui, tout à fait » nous semble abusive** (voir paragraphe suivant).

Pour le « mariage » homosexuel en tant qu'union civile, voir le sondage ci-dessous effectué par l'IFOP en janvier :

Concernant l'idée d'une <b>union civile</b> , qui accorderait davantage de droits que le PACS mais sans pour autant permettre le droit à l'adoption et à la procréation médicalement assistée, diriez-vous que de votre point de vue...				
	Ensemble %	Sympathisant de gauche	Sympathisants UMP	Sympathisants FN
Cela pourrait constituer une alternative acceptable au projet de loi sur le mariage homosexuel.	62	58	70	60
Cela ne pourrait pas constituer une alternative acceptable au projet de loi sur le mariage homosexuel	38	42	30	40

### 3/ Les réponses possibles : les termes employés

Prenons l'exemple concernant la suppression des « père » et « mère » dans le code civil, telle que la prévoit le projet de loi Taubira.

Nous disposons de deux sondages effectués par IFOP en novembre et décembre 2012.

Les questions se ressemblent, mais les réponses possibles sont différentes entre les deux sondages :

Si le projet de loi permettant aux personnes de même sexe de se marier et d'adopter un enfant était voté, seriez-vous d'accord ou non avec le fait que les mots « mari / femme » et « père / mère » disparaissent de l'état-civil au profit de « époux 1 / époux 2 », « parent 1 / parent 2 » afin que tous les cas de figure puissent être représentés		
Tout à fait d'accord	16	41
Plutôt d'accord	25	
Plutôt pas d'accord	19	59
Pas d'accord du tout	40	
Une des conséquences du projet de loi ouvrant le mariage et l'adoption d'enfants aux couples de même sexe sera la disparition des termes "père" et "mère" dans les actes de naissance. Cela vous semble?		
Nécessaire	5	5
Sans conséquence	26	31
Ne savent pas	3	
Regrettable	31	66
Choquant	35	

Plusieurs remarques :

1. Dans la première question, il n'est pas possible de dire qu'on n'a pas d'avis. Tous les hésitants vont se mettre dans les cases plutôt oui ou plutôt non.
2. Regardons le vocabulaire tel que le définit le dictionnaire Robert :
  - nécessaire : indispensable, utile, essentiel, primordial
  - sans conséquence : sans suite fâcheuse
  - regrettable : fâcheux, malencontreux, dommage, malheureux
  - choquant : déplacé, grossier, inconséquent, malséant

Le terme nécessaire correspond bien à ce qu'on attend d'une loi.

Les termes regrettable et choquant sont sensiblement de même force pour exprimer un rejet.

Si l'on ramenait la deuxième question aux réponses de la première on aurait des extrêmes très nets et un « marais » de 29% prêt à laisser faire, sans trop de conviction ou ne sachant pas qu'en dire.

Tout à fait d'accord	5	<b>Nécessaire = 5</b>
Plutôt d'accord	15 ?	
Plutôt pas d'accord	14 ?	<b>Rejet = 66</b>
Pas d'accord du tout	66	

Dans le cas d'un projet de loi, les termes «plutôt d'accord» et «plutôt pas d'accord», ne sont pas appropriés. Ils créent un flou qui permet toutes les interprétations.

#### 4/ Le projet Taubira

Le projet Taubira comporte (au moins) trois volets :

1. Une union civile entre homosexuels
2. L'adoption d'enfants par des couples homosexuels
3. La suppression des termes « père » et « mère » du code civil

Si l'on en croît les sondages mentionnés :

- **les français seraient prêts à accepter l'union civile des couples homosexuels**
- **les français refusent l'adoption par des couples homosexuels**
- **les français rejettent violemment l'élimination des termes « père » et « mère » dans la loi française.**